CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA PROPOSITION DE TERRITOIRES D'INTÉRÊT POUR LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES AU BAS-SAINT-LAURENT

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT

Le 10 mai 2013

Q1. *De manière générale, vous considérez-vous en faveur de la création de nouvelles aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent?*

1. Oui, pleinement en faveur. Il est opportun de participer à l'effort du Québec d'atteindre l'objectif de 12% pour 2015. Au Bas-Saint-Laurent, il est grand temps de protéger la biodiversité avant que disparaisse ce qui reste de représentatif de nos écosystèmes d'avant l'ère d'exploitation. Ce n'est pas suffisant d'augmenter à 7.4% le pourcentage d'aire protégée dans notre région. Nous devons atteindre 12% dans la démarche actuelle où c'est le territoire public dont il est question. Je ne crois pas qu'il faille compter sur les territoires privés pour créer des réserves de biodiversité d'une importance valable en termes de superficie. Dans notre région il y a une grande richesse de biodiversité et d'éléments rares ou exceptionnels qui méritent plus que jamais d'être protégés. Je ne crois pas, non plus, que nous ayons le temps et l'énergie d'ici 2015 de refaire une autre opération pour passer de 7.4% à 12%, alors agissons tout de suite pour atteindre l'objectif.

Louis Fradette

Aiglon de 3 mois (Aigle royal dans la réserve de Matane)

Denis Desjardins

Q2. *La proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées permet-elle d'améliorer le bilan global de la conservation au Bas-Saint-Laurent? Les principaux éléments écologiques seront-ils bien représentés dans le nouveau réseau d'aires protégées ou des carences persisteront elles? Que proposez-vous pour améliorer la représentativité et la performance du réseau d'aires protégées dans la région?*

2. La proposition améliore le bilan de conservation mais est-ce suffisant? Difficile de dire si les principaux éléments de la biodiversité sont bien représentés avec toutes les contraintes relatives à la sensibilité forestière. De plus, en aménagement du territoire, aucune méthode ne peut se prétendre parfaite. Alors, il faut être prudent et s'assurer que les objectifs de protection de la biodiversité soient atteints en nombre et en qualité. La première étape en aménagement est de faire de bons inventaires afin de connaître l'état du territoire à aménager. Est-ce qu'on connaît

bien l'état des écosystèmes dans l'ensemble du territoire? Dans quel état sont les zones où il y a eu de l'exploitation? Où sont les zones naturelles qui n'ont pas subi les perturbations de l'industrie? Où sont les milieux les plus sensibles? Où sont les éléments exceptionnels et les éléments rares de la biodiversité? Voilà quelques questions importantes dans un processus d'aménagement qui a pour but la localisation des réserves de biodiversité.

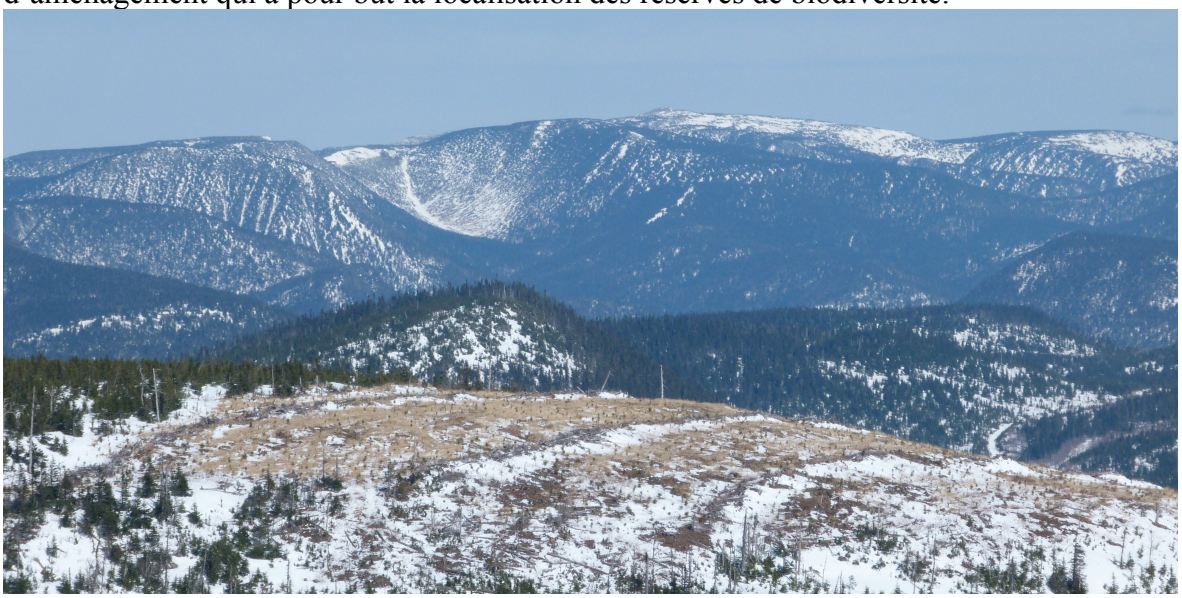

Louis Fradette

Si on fait un survol en avion de notre territoire, on se rend vite compte que la forêt a été exploitée ou perturbée sur de très grandes superficies et ce qui reste de naturel est plutôt rare. Ne devrait-on pas protéger tout de suite l'ensemble des milieux qui sont encore naturels et les écosystèmes non perturbés? Je crois qu'on devrait porter une attention toute spéciale à ces milieux, là où se trouvent les éléments représentatifs du passé et où les éléments rares peuvent avoir trouvé un refuge. Pour améliorer la représentativité et la performance, il faudrait protéger davantage d'écosystèmes dont les caractéristiques sont variées. Le milieu montagneux est un bon exemple de diversification d'écosystèmes, à chaque tranche de 100m de dénivelé, les conditions de terrain et de climat changent et les habitats sont différents. Il n'y a qu'à comparer une prairie alpine avec une forêt de feuillus dans le bas de pente pour s'en convaincre.

Q3. Les territoires d'intérêt proposés vous semblent-ils pertinents pour la protection des éléments communs ou rares de la biodiversité? Certains territoires vous paraissent-ils moins justifiés du point de vue écologique? D'autres territoires du Bas-Saint-Laurent mériteraient-ils une protection supplémentaire ou un statut d'aires protégées?

3. Difficile de répondre à cette question à l'échelle du Bas-Saint-Laurent. Si je me fie à la méthode utilisée, les éléments communs seraient bien représentés oui mais à condition qu'une plus grande surface d'aire protégée soit retenue. En ce qui concerne les éléments rares, c'est moins certain puisque peu d'inventaires ont été réalisés. Tout au moins, on devrait inclure dans les territoires d'intérêt le plus d'éléments rares et exceptionnels connus. Des inventaires ont été réalisés dans les monts Chic-Chocs et plusieurs de ceux-ci s'y retrouvent. Parmi eux, il y a quatre couples d'aigles royaux nicheurs dans les falaises des monts Chic-Chocs : vallée du ruisseau des Pitounes, du lac Matane (le site de nidification est connu depuis les années 1920), du ruisseau

Beaulieu et du ruisseau de l'Échouement. Non seulement le secteur des nids devrait être protégé mais leur domaine vital devrait faire partie des préoccupations car seulement une dizaine de couples nicheurs sont inventoriés dans l'Est de l'Amérique, au sud du Saint-Laurent. C'est connu que l'aigle royal, une espèce vulnérable au Québec, est un superprédateur qui ne s'installe que dans des endroits sauvages, loin de l'activité humaine.

Hugues Deglaire

La Grive de Bicknell est une espèce en péril et selon une récente étude 2012 *, le Québec abriterait environ 90 % de l'habitat potentiel de reproduction de l'espèce et une bonne partie de cet habitat se trouve dans les Chic-chocs. Cette espèce dont le statut est vulnérable habite à des altitudes supérieures à 600m et cette étude recommande que leurs habitats connus et potentiels soient protégés. La proposition du comité Chic-Chocs répond à cette recommandation. Pour cet oiseau, le Québec et le Bas Saint-Laurent, en particulier, ont une responsabilité mondiale à l'égard de cette espèce.

D'autre part, il est urgent que l'on se préoccupe du caribou. Son territoire est restreint et si l'on veut que la population augmente, il m'apparait nécessaire de lui réserver un espace plus grand, là où le potentiel est le meilleur pour cette espèce soit les hauts sommets avec leurs prairies alpines et les forêts coniférienne matures. La partie à l'Ouest du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat est toute désignée pour fournir au Caribou un habitat de qualité. D'ailleurs, cette espèce a déjà occupé ce territoire (voir la documentation) et y circule encore aujourd'hui. En novembre 2010, une harde de 9 caribous a traversé le corridor des Chic-Chocs et a été vu et photographié à la limite ouest de la réserve faunique de Matane, soit seulement à une trentaine de kilomètres de cette ville.

Les monts Chic-Chocs abritent nombre d'espèces rares ou sensibles qui méritent une attention toute spéciale. Notons la présence d'une colonie de Mulette-perlière chez les bivalves; du Pygargue à tête blanche qui est nicheur au lac de la Tête; de la Paruline du Canada, du Tétras du Canada, du Quiscale rouilleux, du Moucherole à ventre jaune, du Canard arlequin et du Garrot d'Islande chez les oiseaux. En outre, chez les plantes, plusieurs occurrences prioritaires s'y trouvent. Comme autres éléments de la biodiverdité, signalons de plus la présence d'une frênaie noire à orme d'Amérique située dans la partie Ouest de la réserve de Matane. Il ne s'agit ici que d'un sommaire des éléments de la biodiversité d'intérêt qui sont présentent dans la proposition des monts Chic-Chocs.

Le territoire proposé par le comité Chic-Chocs devrait être retenu pour répondre à tous ces besoins de protection d'éléments rares et exceptionnels.

D'autre part, les montagnes se doivent d'être protégées parce que ce sont des milieux fragiles et sensibles. En altitude (600m et plus), le climat est rigoureux et la saison hivernale est longue, ce qui rend les conditions de vie très difficiles. Les arbres sont de plus petite taille et leur croissance est beaucoup plus lente. Il peut prendre plus de 90 ans à un arbre afin d'atteindre la hauteur de 4 mètres. Là où il y a eu des coupes forestières, la régénération est plus lente et la rentabilité de l'exploitation à long terme est de beaucoup inférieure.

Sur différents versants des Chic-Chocs, on retrouve des pentes abruptes, la récolte du bois est difficile, le sol se tient en place grâce à la végétation. Quel que soit le type de coupe forestière qui y serait effectué, le sol deviendrait vulnérable à l'érosion. Il y aurait des dommages inestimables causés par l'érosion qui prendrait des dizaines voir des centaines d'années à se réparer et les perturbations aux systèmes hydriques seraient amplifiées : fortes crues des eaux en période de pluie et assèchement de certains cours d'eau en période d'étiage.

La fragilité du milieu, la richesse de sa biodiversité, les raretés qui s'y trouvent méritent une protection avant qu'on atteigne un point de non-retour si l'exploitation industrielle des montagnes et des vallées se poursuit.

Louis Fradette

Q4. Globalement, considérez-vous que les impacts socioéconomiques de la protection éventuelle des territoires d'intérêt sont acceptables? Que proposez-vous pour bonifier les bénéfices et mitiger davantage les impacts socioéconomiques de la création d'aires protégées?

4. Globalement, il m'est difficile de me prononcer pour l'ensemble des territoires d'intérêts. Mais en ce qui concerne la protection des Chic-Chocs (voir la proposition du comité Chic-Chocs), je crois que la proposition aura un impact positif sur le plan socioéconomique.

De récentes études expliquent que la rentabilité des opérations forestières est diminuée à mesure que la source d'approvisionnement s'éloigne de la zone de transformation et cette rentabilité est encore plus faible lorsqu'il faut sortir le bois des zones en altitude. La construction des chemins forestiers est plus difficile à réaliser et le coût du transport par camion est plus élevé. On peut ajouter la faible qualité de la matière ligneuse, les petites dimensions des tiges, la croissance des arbres beaucoup plus lente. C'est à se demander s'il y a une rentabilité pour cette industrie quand il faut aller récolter en secteur montagneux et éloignée!!!

Ne serait-il pas plus bénéfique de conserver ces territoires en altitude pour leur valeur naturelle? S'il y a un milieu exceptionnel à protéger au BSL, ce devrait être en tout premier lieu les Chic-

Chocs qui sont un joyau collectif. Ils offrent un paysage à nul autre pareil et un territoire montagneux qui permet aux adeptes de plein air de vivre une variété d'expériences. Il s'agit d'un attrait majeur pour le développement récréotouristique de la région, voire de la province. En protégeant ces milieux, la valeur écologique, touristique et récréative serait conservée et constituerait un potentiel pour le bien être de tous ainsi que pour le développement économique et social de la région.

Pierre Fradette

.

Q5. Dans l'optique qu'une aire protégée est mise en place sur ce ou ces territoires, quelles seraient vos recommandations générales pour favoriser l'implantation et assurer le succès de cette aire protégée?

5. De sérieux avantages sont associées à la protection des monts Chic-Chocs dans la réserve de Matane. Il s'agit d'un territoire public dont la gestion est déjà assurée par la SÉPAQ. De plus la proposition des Monts Chic-Chocs profite d'un large appui de la population (tout près de 10 000 signatures), de scientifiques et d'organismes qui oeuvrent dans la région (plus de 50).

Pour terminer :
Si je travaille avec des amis depuis plus de 6 ans à sauvegarder les monts Chic-Chocs, c'est sans aucun autre intérêt que de convaincre nos décideurs de léguer un joyau naturel aux générations futures.

Louis Fradette ing.
Professeur retraité en aménagement du territoire au Cégep de Matane.
Ornithologue et passionné des Chic-Chocs depuis des dizaines d'années

*PLANIFIER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT DE LA **GRIVE DE BICKNELL** SUR LES TERRES PUBLIQUES PROVINCIALES
PORTRAIT DE LA SITUATION ET RECOMMANDATIONS POUR LES REGIONS DE LA GASPESIE ET DU BAS-SAINT-LAURENT
Préparé par **Frédéric Bussière et**
Marie-France Julien 2012